

Fage : politique de site, élections européennes et aides sociales, priorités du nouveau bureau

Paris - Publié le mardi 2 octobre 2018 à 16 h 18 - Actualité n° 130052

« Dans le cadre des nouveaux arrêtés licence, la Fage a beaucoup travaillé sur la démocratisation universitaire, car nous voulons que les élus étudiants puissent avoir une action concrète sur les projets. Or, avec le projet d'ordonnance, on retire du poids aux élus étudiants. Pour nous, c'est inacceptable. On souhaite que les étudiants et personnels puissent avoir une gestion collégiale des établissements », déclare Orlane François, nouvelle présidente de la Fage, élue lors du 29^e congrès de l'organisation étudiante, à Nice, le 30/09/2018.

L'évolution des politiques de site de l'enseignement supérieur est un des trois axes majeurs pour le nouveau bureau. « Nous aussi faisons le constat que les Comue n'ont pas atteint les objectifs définis, et qu'il faut donc une autre politique de site. Mais il faut une politique de site coordonnée sur le territoire, pour éviter notamment de se retrouver avec un enseignement supérieur à deux vitesses, avec, d'un côté des mastodontes universitaires de recherche uniquement dans les grandes villes, et de l'autre des petites universités de premier cycle, sans lien avec la recherche », ajoute Orlane François.

Étudiante en Staps à l'Université de Lorraine, Orlane François était vice-présidente de la Fage dans le bureau précédent (2017-2018) après avoir été présidente de l'Anestaps (2016-2017), organisation membre de la Fage. Elle succède à Jimmy Losfeld, président de la Fage pendant deux mandats successifs, et qui indique avoir intégré, à la rentrée 2018, le master Sciences et technologies des énergies renouvelables de l'École polytechnique.

Revenant sur l'année écoulée, Orlane François la définit comme « une année charnière, avec le lancement du Plan étudiant. Mais le plus difficile reste à venir, avec la mise en œuvre des nouveaux arrêtés licence, les parcours personnalisés, pour lesquels nous serons très vigilants ». Autre enjeu : les élections Cnous et Cneser fin 2018. « La Fage les a remportées la dernière fois, ce serait l'occasion d'asseoir notre place de première organisation étudiante sur le territoire. »

Les deux autres axes de mobilisation du nouveau bureau de la Fage portent sur :

- les élections européennes : « Nous allons poursuivre notre travail de lutte contre l'abstentionnisme des jeunes — en 2014, il était de plus de 70 % — et contre la montée des extrêmes » ;
- la réforme des aides sociales étudiantes : la Fage souhaite porter, dans le cadre du Plan

pauvreté annoncé par Emmanuel Macron le 13/09, la création d'une Garantie jeunes diplômés, « pour accompagner l'insertion professionnelle des jeunes, sur un volet financier, mais aussi humain, et pour compenser la disparition annoncée de l'Arpe au profit d'un fonds mobilité ».

Le bilan du précédent mandat adopté à 76 %

Selon Orlane François, nouvelle présidente de la Fage, le bilan présenté par le bureau 2017-2018 présidé par Jimmy Losfeld a été « plébiscité » par les instances de la Fage, lors du 29^e congrès de l'organisation à Nice, avec 76 % de votes favorables. « C'était donc un congrès sans tensions », ajoute la présidente.

Le bilan s'articule autour de trois axes principaux, détaillés par Jimmy Losfeld :

- La démocratisation de l'enseignement supérieur : « Avec la mise en place de Parcoursup, on a pu constater qu'il y a une plus grande ouverture sociale de l'enseignement supérieur, même s'il reste des marges d'amélioration. C'est une avancée positive, alors qu'on avait pu avoir des craintes il y a un an lorsque Emmanuel Macron avait affirmé que tous les bacheliers n'avaient pas vocation à intégrer l'université ».
- Consolider la Fage comme première organisation étudiante : « Nous avons connu une progression de 3 % des voix en notre faveur, avec la moitié des élus des universités désormais de la Fage, et alors même que les élections se sont déroulées dans une séquence où la loi ORE passait au Parlement. Ce qui montre que les étudiants ont compris notre message et positionnement. Nous avons montré aussi que nous sommes une organisation de jeunesse, avec un représentant dans chacun des Ceseur du territoire. Par ailleurs, quatre fédérations supplémentaires ont adhéré au réseau, et nous nous sommes implantés dans le secteur agricole et culturel où nous n'étions pas encore présents ».
- Impacter les parcours de vie des étudiants : « Nous faisons un bilan positif de nos campagnes d'innovation sociale avec la création de trois Agorae, ou des campagnes de promotion de la santé ou du développement durable. Nous sommes souvent vus comme un syndicat étudiant, et nous les sommes, mais pas seulement. Nous voulons faire en sorte que notre discours politique soit incarné sur le territoire avec des actions concrètes. Quand on dénonce les inégalités sociales, on fait les épiceries solidaires Agorae ».

Et l'ancien président de conclure : « On peut se féliciter de voir qu'on a dans notre pays, dans un contexte où les radicalités montent, - y compris dans le champ syndical -, une organisation qui fait des propositions de fonds, et qui peut introduire des nuances dans des débats souvent polarisés ».

Les objectifs du nouveau bureau

Les membres élus du bureau 2018-2019

- Orlane François : présidente
- Théo Dussourd : trésorier en charge du développement des fédérations
- Clément Faure : secrétaire général
- Thomas Martin-Dimichele : premier vice-président en charge des affaires académiques

- Alexandra Gonzalez : attachée de presse
- Rémy Léger : vice-président en charge de la formation
- Enrique Barroso-Rodrigues : vice-président en charge de l'innovation sociale
- Clara Le Stun : chargée de mission innovation sociale
- Paul Marsan : vice-président en charge des affaires sociales
- Thomas Aonzo : vice-président en charge de l'orientation et l'insertion professionnelle
- Richard Lamoureux : vice-président en charge des politiques de jeunesse
- Sunny Oubelaid : vice-président en charge de la défense des droits
- Raphaël Degremont : vice-président en charge de la stratégie électorale
- Lina Arnaud : vice-présidente en charge de la coordination des élus
- Loïc Salles : chargé de mission suivi des élus

Parcoursup : les améliorations annoncées par Frédérique Vidal « encore floues »

Interrogée sur les annonces de Frédérique Vidal du 25/09 concernant Parcoursup, Orlane François estime que « beaucoup de choses restent floues », notamment sur le répondeur automatique, qui, selon elle, « n'est pas une forme de hiérarchisation des vœux ».

La présidente de la Fage indique, en revanche, être en désaccord sur le fait de fermer la procédure normale de Parcoursup, fin juillet.

« Cette année, on avait encore 20 % des étudiants qui étaient sur liste d'attente en août. Fermer la procédure revient à cacher la poussière sous le tapis. Il vaudrait mieux travailler sur un moyen de sortir de la logique "faire des vœux pour faire des vœux" que peuvent avoir les candidats, et ainsi d'alléger le système ».

Elle précise ne pas encore avoir été reçue par le cabinet de la ministre depuis ces annonces, mais qu'elle le demandera. « On insistera aussi sur l'intégration de toutes les formations sur Parcoursup ».

Sur la mise en place des 135 000 « oui si » proposés à cette rentrée, la présidente de la Fage indique qu'un bilan est en cours au sein du réseau, afin de faire « remonter les chiffres sur les territoires pour voir combien ont effectivement été mis en place, de même que pour les fonctions de directeur d'études. Cette mesure d'accompagnement est une victoire pour les étudiants, mais encore faut-il que cela soit suivi d'effet dans les établissements ».

Réforme de la formation des enseignants

Sur la réforme de la formation des enseignants, et notamment des masters Meef, en préparation côté éducation nationale et Esri, Orlane François fait savoir que la Fage a participé à l'élaboration du rapport Filâtre, et « partage globalement les conclusions du rapport ».

« Par contre, on attend beaucoup de cette réforme pour faire évoluer la place du concours, car si on n'y touche pas, cette réforme n'a pas d'intérêt. Actuellement le concours est situé entre le M1 et le M2, et qui entraîne du bachotage en M1 et une année de M2 surchargée. Ce qu'on souhaite, c'est de le déplacer fin L3, mais dans une nouvelle forme ».

La Fage souhaite être présente dans le cadre des discussions autour de la réforme. Par ailleurs, elle dit qu'elle sera « vigilante » sur les réductions de postes annoncées, notamment en lycées professionnels.

La place des recteurs

Orlane François estime que la place grandissante prise par les recteurs académiques dans l'enseignement supérieur est positive.

« Avec le Plan étudiant, on a vu que les recteurs jouaient un rôle important auprès des établissements notamment pour négocier les capacités d'accueil, les budgets, ou les quotas. Cela peut être intéressant, car ils connaissent bien les territoires, et dans un contexte d'autonomie des établissements, le recteur a des missions et un poids importants. Par contre, il faut installer un dialogue avec tous les acteurs du supérieur, notamment les fédérations étudiantes, et pas juste les présidents d'université. »

Fédération des Associations Générales Etudiantes



Général | Gouvernance | Effectifs

Date de création	1989
Statut	Association
Siège	Montrouge
Missions	L'association de la Fédération des associations générales étudiantes est une organisation étudiante représentative. Elle est représentée par des élus dans des instances de l'ESR et est majoritaire au Cneser depuis 2017 (5 sièges sur 11) et au CA du Cnous (5 sièges sur 8) et est présente également dans les CA d'établissements, etc.

Fédération des Associations Générales Etudiantes

5 Rue Frédérick Lemaître

75020 Paris - FRANCE



Fiche n° 3876, créée le 10/02/16 à 06:27 - MàJ le 09/06/17 à 11:03

Orlane François



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Fédération des Associations Générales Etudiantes Présidente	Octobre 2018	Aujourd'hui
Fédération des Associations Générales Etudiantes Vice-présidente	Septembre 2017	Septembre 2018
Association Nationale des Etudiants en STAPS Présidente	Septembre 2016	Septembre 2017

Fiche n° 32883, créée le 02/10/18 à 15:21 - MàJ le 02/10/18 à 15:28

© News Tank 2018 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »